

# Le **Courrier** de Saguenay

## Professionnels transférés vers les GMF : un moratoire réclamé par le syndicat

Cindy Girard [redaction.saguenay@tc.tc](mailto:redaction.saguenay@tc.tc)

Publié le 18 janvier 2017



Lynn Brie. ©TC Media - archives

**SANTÉ. L'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS) demande à la direction du CIUSSS de procéder à un moratoire avant que ne surviennent d'autres transferts de professionnels vers les groupes de médecine de famille (GMF).**

C'est qu'en novembre dernier, des travailleuses sociales ont vu leur poste être transféré dans un GMF. Une situation que déplore l'APTS. Il semble que depuis ce changement, un retard dans les délais de prise en charge au CLSC de Jonquière et une réduction de deux jours de travail par semaine en prévention du décrochage scolaire au Centre d'éducation des adultes Laure-Conan, à Chicoutimi, aient été observés.

Qui plus est, les modifications ne s'arrêteraient pas là. En prévision du transfert prochain en GMF d'une travailleuse sociale du CLSC du Fjord-à-La-Baie, la direction envisagerait de réduire de trois jours par semaine l'offre de service du programme Famille-enfance-jeunesse.

« Nos CLSC sont mis à mal au profit d'une structure médicale privée, organisée autour des priorités de la médecine curative. Nombre de problèmes requièrent un autre type d'expertise, à laquelle les gens auront plus difficilement accès. Cette nouvelle approche qui fait des médecins la porte d'entrée du réseau va à contre-courant de ce que nous disent les experts, qui préconisent une plus grande autonomie des professionnels. Or, on constate que le cadre des GMF mine l'autonomie de nos travailleuses sociales. C'est un retour en arrière », estime Lynn Brie, responsable politique de l'APTS au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

### **Un accès plus complexe**

L'alliance s'inquiète puisqu'au 31 mars 2015, 6 925 personnes au Saguenay-Lac-Saint-Jean n'avaient pas de médecin de famille. Six mois plus tard, elles étaient 10 860. Comment feront-elles alors pour avoir accès à ces services gratuits, comme l'exige la Loi sur la santé et les services sociaux?

« Tant que nous ne saurons pas comment on entend traiter les problèmes liés à la pauvreté, à l'exclusion, à l'insalubrité, à l'épuisement des proches aidants ou encore à la violence conjugale, qui sont bien présents sur notre territoire et qui étaient jusqu'à maintenant du ressort des CLSC, nous demanderons des comptes à la direction du CIUSSS », ajoute Mme Brie.